 <b>UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</b>	<b>STANDARD DE CONSTRUCTION</b>	
	<b>SYSTEME DE DETECTION DES GAZ</b>	<b>16726</b>

## **PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS**

- 1.1.1 Tous les endroits où sont utilisés de gaz dangereux (toxiques, inflammables ou hautement réactifs) ou encore qui sont sujets à des dégagements de gaz (produits de combustion, utilisation de liquides cryogéniques, etc.) devront être protégés par un système de détection des gaz en continu, muni d'un avertisseur sonore et visuel.
- 1.1.2 C'est la Division SSMTE qui confirmera l'acceptation des types de détecteurs requis, de leurs avertisseurs sonores et visuels assortis, ainsi que du positionnement de ces équipements.
- 1.1.3 La Division SSMTE statuera également sur la nécessité de transmettre la lecture à distance des mesures de gaz dangereux (ex : arsine, phosphine, propane, etc.) et/ou du déclenchement d'une alarme d'évacuation du bâtiment.


## **PARTIE 2 - PRODUITS**

### **2.1 DETECTEURS DE GAZ**

- 2.1.1 Les détecteurs de gaz seront de marque Honeywell, séries 301, MIDAS, E3Point, IAQPoint2 ou équivalents, appropriés aux gaz visés et à l'environnement de travail (par exemple : antidéflagrant, résistants à de hautes températures, etc.).
- 2.1.2 Les détecteurs choisis devront être compatibles avec tout autre détecteur ou panneau de contrôle déjà sur place et auquel il devrait être relié.
- 2.1.3 Les avertisseurs sonores et visuels devront être des stroboscopes – klaxon de couleur ambrée, équivalents au model AV1-LED de Federal Signal Corporation.

### **2.2 DETECTEURS DE GAZ DANGEREUX NECESSITANT UNE EVACUATION D'URGENCE ET TRANSMISSION D'ALARME ET/OU DE LECTURES DE CONCENTRATION A DISTANCE**

- 2.2.1 Les détecteurs choisis (tel que spécifiés au point 2.1.1) devront comporter une interface TCP et/ou une carte avec le nombre d'entrées 4 @ 20mA nécessaires au fonctionnement de la communication.

 <b>UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</b>	<b>STANDARD DE CONSTRUCTION</b>	
	<b>SYSTEME DE DETECTION DES GAZ</b>	<b>16726</b>

- 2.2.2 Les détecteurs choisis (tel que spécifiés au point 2.1.1) devront également comporter le nombre de contacts secs (NO et/ou NF) requis pour leur branchement à un relais du système d'alarme incendie du bâtiment, à tout autre système d'alarme qui serait pertinent ou à tout autre équipement auquel il devrait transmettre directement une commande via un relais.

### **PARTIE 3 - EXÉCUTION**

- 3.1.1 Les panneaux centralisés seront installés à un endroit spécifique déterminé par l'Université de Sherbrooke.
- 3.1.2 Les lectures à distance et niveaux de détection des gaz seront programmés sur H.E.B.I. par l'Université de Sherbrooke.

### **PARTIE 4 - RACCORDEMENTS**

- 4.1.1 Les détecteurs de gaz et panneaux de contrôle devront être raccordés sur le réseau d'urgence. (PUX)
- 4.1.2 Les détecteurs de gaz et panneaux de contrôle des gaz dangereux qui nécessitent une lecture à distance devront être raccordés sur le réseau d'urgence essentiel. (PUEX).

### **PARTIE 5 - GARANTIE ET INSPECTION**

- 5.1.1 Pendant la période de garantie, une inspection et/ou calibration devra être faite tous les six mois, incluant les pièces et la main d'œuvre.